



## Du témoignage télévisé

Sébastien Rouquette

► **To cite this version:**

Sébastien Rouquette. Du témoignage télévisé. l'harmattan. Les discours audiovisuels, Nov 2001, France. pp. 315-327, 2002. <hal-00802942>

**HAL Id: hal-00802942**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00802942>**

Submitted on 22 Mar 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Du témoignage télévisé*  
**DU TEMOIGNAGE TELEVISE**

Sébastien Rouquette

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche – IFP (Paris II)

Dans l'espace télévisé de discussion de la société sur elle-même, l'une des questions les plus importantes concerne le type et l'origine de réponses considérées comme légitimes (la famille, la santé, la mode) Dans *Faire face* (1960-1966, RTF, Etienne Lalou), *Les dossiers de l'écran* (A2, 1967-1991, Alain Jérôme), *Aujourd'hui madame* (1970-1986), *Droit de réponse* (1981-1987, TF1, Michel Polac), *Durand la nuit* (TF1, 1992-1993, Guillaume Durand), *Français si vous parliez* (France 3, 1992-1994, André Bercoff) ou encore *De quoi j'me mêle* (Daniel Leconte, 1994-2002), l'un des plus enjeux les plus immédiats concerne la participation des citoyens standards. Cela revient à se poser une question : *qu'est-ce un citoyen social participant à une discussion publique et télévisée ?* Question qui se scinde en deux. *A quel titre parle-t-il ? Sous quelles conditions ?*

A cette double question, les réponses majoritairement apportées ont fortement évolué. Cette parole lambda est d'abord progressivement passée d'un droit à l'expression d'une opinion individuelle (grâce à *Aujourd'hui madame*, débat d'après-midi des années 70 organisé pour et avec les fidèles téléspectatrices du magazine) à l'atténuation de ce droit de parole dès le début de la décennie suivante (l'invité doit prouver que son opinion est médiatiquement intéressante). Puis s'est imposé une toute autre logique, dominante seulement depuis quelques années : le témoignage<sup>1</sup>. C'est le cas de plus en plus de débats créés depuis la fin des années 80 : *Médiations* (TF1, François de Closets, 1997-1992, but : interpellier les institutions), *Ça se discute* (France 2, 1994-2002, Jean-Luc Delarue, modèle de palabres télévisées), c'est-à-dire de débats organisés autour de l'échange de savoirs pratiques et théoriques, *Evelyne* (TF1, 1996, Evelyne Thomas), *Du fer dans les épinards* (France 2, 1997-1998, Christophe Dechavanne, officiellement un forum en forme d'amphithéâtre dans lequel un grand nombre de témoins témoignent tour à tour de leur expérience), et de manière *J'y crois, j'y crois pas* (TF1, 1994-1996, Tina Kieffer, débats polémiques autour de témoignages extrêmes), *D'un monde à l'autre* (France 2, 1997-1999, Paul Amar invitant les gens à témoigner et à débattre calmement de l'actualité), *La marche*

---

<sup>1</sup> Rouquette (Sébastien), *Vie et mort des débats télévisés*, Louvain, De Boeck, 1<sup>ère</sup> partie.

### *Du témoignage télévisé*

*du siècle* (France 3, 1987-1999, Jean-Marie Cavada, débat pédagogique ou institutionnel).

On ne peut comprendre les enjeux de cette transformation sans décrire la situation antérieure, celle du droit à défendre son opinion largement appliqué de 1958 à la fin des années 80. Avec des modalités différentes selon les types de débat, le principe fondamental est le même. Les citoyens invités sur des plateaux des années 70 ont le droit de participer simplement parce qu'ils ont quelque chose à dire (notamment *Les dossiers de l'écran* ou *Aujourd'hui madame*). Ils sont les représentants de leur opinion ou de l'opinion d'un groupe. Si la plupart des journalistes de l'époque laissent aux citoyens cette liberté, c'est avant tout parce qu'ils considèrent que le débat fournit en soi un intérêt suffisant pour les téléspectateurs. Dans cette logique, inviter les gens à débattre ouvertement et franchement suffit, qu'ils aient ou non des qualifications supplémentaires.

Dans ce cas, quelqu'un représente une collectivité (lui ou un groupe) et accomplit des actes en son nom. Dans l'autre, celui - actuel - du témoignage, sa représentativité est différente. Il est représentant d'un groupe ou d'un phénomène au sens où il possède les caractéristiques principales de l'ensemble dont il relève : il en est une sorte d'échantillon. Autrement dit, le débattre ne représente plus un groupe parce qu'il est élu ou parce qu'un acte quelconque lui a conféré la légitimité de parler au nom de cet agrégat d'individus. Il les représente au sens où ils sont supposés être tous interchangeable pour un point précis ou en tout cas suffisamment proches et ressemblants (un handicapé représentant l'ensemble des personnes souffrant du même handicap par exemple). Dans cette situation, il lui est médiatiquement légitime présenter plus que de parler - au nom du groupe - des conditions de vie, des difficultés et des joies que possède en commun chacun des membres de l'agrégat. En un mot, il a le droit de témoigner.

Quand les journalistes décident d'inviter de plus en plus les acteurs sociaux dits ordinaires au nom de quelque chose plutôt qu'en leur nom, ils indiquent implicitement ce qu'ils en attendent : leurs expériences passent avant leurs opinions. Pourquoi ? Parce que c'est un changement de stratégie des journalistes sélectionneurs.

### **1 – Les raisons du témoignage**

### *Du témoignage télévisé*

Si les journalistes ont changé les règles du jeu et la légitimité de la parole ordinaire c'est essentiellement pour satisfaire ce qu'ils croient être une demande, de fait indéterminée, des téléspectateurs. Intuition allant de le sens des indications données par les réactions recueillies à SVP. En 1970, lorsque les téléspectateurs des *Dossiers de l'écran* posent une question, c'est plutôt pour demander des explications (effet de la sélection des questions jugées à l'époque pertinentes ?). Une décennie plus tard, leurs réactions mélangent questions et demandes de précisions sur le témoignage d'un tel. Bref, parce qu'elles rendent les dossiers plus concrets, "authentiques", qu'elles instruisent sur des comportements expérimentés et intéressants pour cela <sup>2</sup>, le dévoilement public des expériences personnelles ou professionnelles semble intéresser les téléspectateurs. Rien d'étonnant alors à ce que des émissions de la décennie 90 comme *Ça se discute* (81,1% d'invités dits ordinaires sur l'ensemble des intervenants), *Evelyne* (78,3%), *Du fer dans les épinards* (74,4%) <sup>3</sup> qui appliquent sans restriction ce principe de la représentativité laissent autant de place à des inconnus. Quoiqu'il en soit, que cette intuition des journalistes soit vraie ou non, qu'elle corresponde réellement à une attente du public ou pas, elle ne manque pas d'avoir des effets concrets importants.

Cette évolution indique combien la représentativité des Français moyens est dépendante d'une transformation stratégique. La faiblesse originelle de la place des invités inconnus est telle que leur légitimité varie au gré des vents dominants. Il suffit que le courant porte vers le témoignage pour que les raisons avancées pour justifier leur pouvoir de parole changent. Il est facile de faire d'eux ce que l'on veut parce qu'aucune tradition, aucune légitimité extérieure et déjà éprouvée ne les impose d'emblée comme incontournables à un titre déterminé. Rien n'est plus symptomatique de la fragilité de la place des citoyens ordinaires dans des débats publics, fragilité irrésolue en quarante ans

---

<sup>2</sup> Dubet (François), *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994, 277p.

<sup>3</sup> Statistiques réalisées à partir d'un nombre d'émissions représentant 1/10<sup>ème</sup> de toutes les collections du corpus. Dans chaque collection, la proportion d'invités inconnus sur l'ensemble des participants a été comptabilisée (citoyens standards, experts, responsables politiques, représentants d'association, de syndicat, de l'Etat, d'entreprise, etc.). Rouquette (Sébastien), *L'impopulaire télévision*, Paris, L'Harmattan, 2001, 304p.

### Du témoignage télévisé

d'évolution de l'espace social télévisé. Rien ne garantit non plus que cette étiquette ne va pas encore se modifier (une possibilité n'a, dans les débats, pas encore été explorée par exemple : c'est le témoignage qui se suffit à lui-même, qui n'a d'autre ambition qu'être raconté, ce qui serait la quintessence du témoignage et la fin du débat).

Ce changement de régime de la parole ordinaire est d'autant plus aisé qu'il n'affaiblit pas le pouvoir des journalistes. Car, après tout, le témoignage est d'abord convoqué pour illustrer un phénomène. Ce sont les journalistes qui vont chercher les témoins, pas l'inverse. En ce sens, le pouvoir des équipes de journalistes s'agrandit *de facto* puisque c'est à eux de sélectionner, dans la limite des choix possibles bien sûr, l'acteur représentatif. Quand le repérage des personnes à inviter se fait par courrier comme c'était le cas *D'aujourd'hui madame*, ou ce qui revient ici exactement au même, par le listing d'essais écrits par des Français moyens sur ce sujet, les gens proposent une opinion et le journaliste dispose. Quand les journalistes passent des annonces - dans la presse quotidienne et magazine, sur leur serveur Internet, auprès d'associations<sup>4</sup> notamment pour trouver des personnes qui correspondent à un profil déterminé -, ce Français moyen perd tout pouvoir d'initiative. Celui-ci répond ou ne répond pas au profil recherché (idée comprise dans la notion de témoin théorique définie ailleurs par François Jost<sup>5</sup>). Le choix est donc abstraitement fait avant même que les journalistes ne rencontrent les invités potentiels.

Cette légitimité est d'autant plus utilisée qu'elle semble facile à invoquer, à manipuler même, et qu'elle clarifie clairement la position de chacun. Que l'ambition des journalistes soit officiellement de proposer des solutions, de montrer comment des gens s'en sortent (*Ça se discute* : "comment avez-vous fait ? Comment vous sentez-vous aujourd'hui ?"), de montrer le scandale de certaines situations (*Médiations* : "Rassurez-vous, heureusement il y a eu des témoins de ces quartiers qui ont eu le courage de venir [et de parler de leurs peurs, du racket]") ou simplement de comprendre pour modifier les choses (*D'un monde à l'autre* : "nous

---

<sup>4</sup> Techniques utilisées par l'équipe de *Ça se discute*. L'une de celles qui recherchent des témoignages dans le sens le plus strict qu'il soit. Information tirée de l'interview de Ségolène Rivoire et de Sabrina Obadia, France 2, 30/06/1996.

<sup>5</sup> Jost (François), *La Télévision du quotidien. Entre réalité et fiction*, Louvain, De Boeck, 2001, pp. 62-65.

### *Du témoignage télévisé*

essayerons de voir avec nos invités que faire pour inciter les uns et les autres à ne pas franchir le pas [...] par exemple Sylvie..."<sup>6</sup>, le témoignage ressemble à une matière molle dont on peut faire ce que l'on veut. Il suffit pour l'animateur d'annoncer dans la présentation de la personne, de suggérer dans ces questions ou de recadrer dans ces réinterprétations la façon dont lui conçoit cette expérience.

Mais au-delà, qu'est-ce que l'évolution de la place allouée aux invités standards change au type d'intervention, à la façon de prendre la parole et de s'en servir (avec ce que cette évolution sous-entend comme modification de l'attente des journalistes à leur égard) ?

## **2 – Les contreparties de la légitimation par l'expérience**

Ce n'est donc pas pour l'originalité des informations que les témoins sont censés apporter que la plupart des débats publics contemporains s'appuient sur cette forme de légitimité. Au contraire. Plus l'expérience de la personne concerne une population élargie, plus sa représentativité l'autorisera à peser dans le débat, à ceci près qu'elle se rapporte d'abord au domaine des faits et pas des idées et que ce pouvoir repose, d'autre part, sur un principe d'équivalence (je représente le groupe parce que mon expérience est équivalente à celle de chacun des membres de ce groupe). Ce double aspect aboutit à donner au droit de parole du témoin des caractéristiques particulières.

Le témoignage, modèle actuellement dominant de justification des invités inconnus, est avant tout un enfermement dans leur champ de compétence, puisqu'ils ne peuvent plus tout à fait échapper au personnage qu'ils deviennent en acceptant de parler en raison de leur appartenance à un groupe. Non que leur rôle soit strictement écrit, mais par définition, en perdant de plus en plus souvent le droit de ne représenter qu'eux-mêmes, ils perdent potentiellement celui de ne parler qu'en leur nom. Quand sa propre histoire va à

---

<sup>6</sup> Delarue (Jean-Luc), *Ça se discute*, France 2, "Otages, victimes, rescapés", 18/12/1996 ; *Médiations*, TF1, De Closets (François), "La peur dans nos villes", 30/09/1991 ; *Stars à la barre*, France 2, Bilalian (Daniel), "La prostitution aujourd'hui", 14/03/1989 et *D'un monde à l'autre*, Amar (Paul), "Le suicide", 02/02/1998.

### *Du témoignage télévisé*

l'encontre de l'opinion que l'on veut soutenir, quand l'idée s'oppose au fait, le témoignage devient un obstacle. L'animateur qui le souhaite n'a alors aucune difficulté pour imposer le fait à l'idée : "Ah bon ? Ça ne vous est pas arrivé ? Ce n'était même pas vous alors ?" (*Ça se discute*<sup>7</sup>). Difficile pour le témoin de nier sa propre histoire. Difficile donc de sortir de l'étiquette qui lui a été collée. Etiquette impossible à mettre pour un animateur *d'Aujourd'hui madame* sur quelqu'un qu'il ne connaît pas, et qu'il a convié à s'exprimer sur un sujet pour lequel cet invité inconnu n'a, par définition, jamais pu dire un mot public (tandis qu'un journaliste politique peut toujours, s'il veut contredire l'homme politique qu'il est en train d'interviewer, évoquer une phrase que celui-ci a donnée quelques années plus tôt). La liberté de parole des citoyens standards des années 70, qu'ils devaient en partie à leur anonymat même, leurs successeurs comme témoin des années 90 n'en bénéficient pas parce qu'ils ont d'abord dû prouver l'intérêt que leur personne représente médiatiquement en racontant leur histoire à une équipe de journalistes. S'il le veut (tous les animateurs ne le font évidemment pas), un animateur possède donc dans ses fiches de plus en plus d'armes pour catégoriser l'opinion de tous ses témoins.

Un enfermement également dans les sujets ouverts aux témoins. La légitimité du témoin est en principe valable pour tous les domaines dans lesquels il a, de près ou de loin, une expérience, une responsabilité, une connaissance professionnelle ou culturelle reconnue. Mais par définition, aussi large que soit ce territoire, il ne recouvre pas le domaine des opinions que peut porter légitimement tout citoyen sur les problèmes de son pays. Les glissements successifs des modèles dominants de représentativité ont, à cet égard, grignoté petit à petit le domaine de légitimité des téléspectateurs/acteurs. Si le pouvoir de parole de ces derniers s'exerce couramment dans les années 70 dans un espace aussi grand que porte leurs curiosités ou leurs convictions (opinion individuelle), il aboutit dans les années 90 à un espace de plus en plus fréquemment limité par ses propres expériences (témoignage). C'est aussi un enfermement au sens où les intervenants potentiels ne décident plus vraiment des sujets pour lesquels ils ont le droit

---

<sup>7</sup> Delarue (Jean-Luc), France 2, *Ça se discute*, "Insécurité routière : à qui la faute?", 05/02/1997.

### *Du témoignage télévisé*

médiatique de parler. Ces citoyens/télespectateurs inconnus ne peuvent pas proposer eux-mêmes aux journalistes de participer à diverses émissions s'ils ne correspondent pas aux profils recherchés. Il faut bien mesurer cette dépossession d'une grande partie de pouvoir d'initiative retiré aux personnes dites ordinaires avant de parler de "motivation" des témoins participant aux émissions. C'est au mieux une opportunité de s'exprimer qui leur est offerte, opportunité qui permet de concrétiser des motivations listées par Dominique Mehl, motivations personnelles et collectives (revendiquer, interpeller le gouvernement, montrer l'état de sa situation, et de ceux qui sont aux prises avec les mêmes problèmes, aux Français), narcissiques<sup>8</sup> (se faire connaître, concrétiser le rêve de passer à l'antenne) ou thérapeutiques<sup>9</sup>. Mais, le passage à l'acte que représente alors le passage à l'antenne n'est pas la source première de leur présence (sauf rares émissions construites à la suite d'une lettre particulièrement émouvante). Quelles que soient les motivations de ces témoins, ils ne peuvent qu'attendre une invitation, en ayant de moins en moins de possibilité de la provoquer.

Cet enfermement dans un sujet est d'autant plus grand que l'attrait principal du citoyen standard en général (et qui explique sa présence dans l'espace social dès 1958), et du témoin en particulier, c'est sa nouveauté. Même si beaucoup d'acteurs partagent une expérience commune (conditions professionnelles des infirmières, phobie des araignées), chacun a en même temps une histoire propre avec ses particularités. Aucune expérience ne se ressemble complètement. Si le renouvellement des invités s'impose comme le meilleur antidote contre trop de répétitions, et donc contre l'ennui des télespectateurs, le vécu de ces invités en constitue le composé essentiel. Le passage de la représentativité personnelle au témoignage s'explique donc également par le fait que, pour les

---

<sup>8</sup> Lannelongue (Marie-Pierre) et Werner (Dorothee), "Ces témoins qu'on se repasse", in *Télérama*, 03/07/1996.

<sup>9</sup> Dominique Mehl étudie en détail les motifs des personnes ayant accepté une invitation. Elle distingue ceux qui passent un message personnel (profiter des micros pour oser dire à ses proches quelque chose qu'ils n'ont jamais pu leur dire jusque-là), ceux qui livrent une "confession cathodique", ou une confession thérapeutique. Enfin ceux, sans doute plus nombreux dans l'espace social télévisé que dans les *reality shows*, qui délivrent un message collectif (exemple typique : les invités *D'un monde à l'autre*). Mehl (Dominique), *La Télévision de l'intimité*, Paris, Seuil, Essai politique, 1995, 255p.



### *Du témoignage télévisé*

responsables d'émissions, le téléspectateur s'intéresse plus à la nouveauté de l'expérience concrète de cette enseignante-là sur son métier qu'aux idées - d'autant plus stéréotypées qu'elles se veulent valables et donc efficaces pour tous les professeurs - de cette enseignante sur les conditions d'exercice de son métier.

Ce plaisir d'expériences inédites signifie en priorité que les journalistes évitent autant que possible d'inviter "des personnes qui ont déjà un passage télé à leur actif". "Ce serait même un des principaux critères de sélection" <sup>10</sup>. Critère implicitement accepté par les commentateurs télé de la presse écrite qui, quelques lignes plus loin, s'étonnent que "Christophe Dechavanne se plaignait dans un communiqué d'avoir "retrouvé six invités qui avaient participé à (son) émission sur la mort (*Du fer dans les épinards*)" sur le plateau de *J'y crois, j'y crois pas*, l'émission de Tina Kieffer, consacrée à la réincarnation" ou que "certains avouent tout de même céder parfois à la facilité". Cette pratique existe, bien sûr. L'obligation de travailler dans l'urgence, l'assurance par cette méthode de tenir des invités sympas, sérieux, et oralement à l'aise, mais surtout la difficulté de trouver des témoins pour certains sujets réduisent parfois les équipes de journalistes à de tels artifices. Ainsi, une rapide vérification permet de retrouver des témoins multipolaires comme Elisabeth Cabasse pour l'euthanasie (*Ciel mon mardi*, 1988 et *Ça se discute* 1996), Catant Chantal (*Ça se discute* 1996, *Savoir plus santé* 1993), pour la dépression Pariot Simone (*Français si vous parliez*, 1993 et *Ça se discute* 1998), pour l'alimentation un restaurateur végétarien (*C'est pas juste* 1990, *Ça se discute* 1995, *Comme un lundi* 1995). Mais, parce que ce n'est pas leur intérêt et l'idée qu'elles se font du plaisir de leur public, ces pratiques ne concernent qu'un pourcentage minime du total des témoignages.

Si ce type de sélection et d'exigence ne favorisent pas franchement la possibilité d'intervenir plusieurs fois sur le même thème, elles rendent, par principe, encore moins acceptable la possibilité d'intervenir sur des sujets différents. Cette "spécialisation", qui aboutit à n'inviter des agriculteurs que pour parler - entre agriculteurs - de sujets agricoles, des cuisiniers pour ergoter - entre professionnels de l'alimentation - uniquement sur la cuisine ou le problème de la vache folle, des chauffeurs routiers pour s'exprimer

---

<sup>10</sup> Lannelongue (Marie-Pierre) et Werner (Dorothee), *Op. cit.*

### *Du témoignage télévisé*

exclusivement sur l'évolution des transports, ne s'explique pas seulement par la prégnance du témoignage. Elle découle directement de l'axiome selon lequel seul un acteur social directement ou indirectement intéressé par le sujet peut être médiatiquement intéressant. Il n'empêche. L'obligation faite à l'intervenant inconnu de s'appuyer concrètement sur son expérience renforce ce mouvement. Quelqu'un peut évidemment être cuisinier, amateur de cyclisme, militant cégétiste, partisan de la semaine des quatre jours et père d'un enfant surdoué. Mais les téléspectateurs se lasseraient sans doute vite de voir systématiquement cette même personne témoigner sur chacun de ces thèmes. Plus profondément, les témoignages s'impréneraient d'une saveur de fabrication artificielle. Même si c'est évidemment faux, ils paraîtraient inauthentiques. En témoignant sur un sujet, l'acteur social indique implicitement que cette expérience constitue une partie essentielle de sa vie et donc de son identité parce qu'il lui tient à cœur (il accepte de se définir avant tout comme cuisinier et non comme un militant d'une association pour la meilleure prise en compte scolaire des surdoués). Sa vie ne peut cumuler à ce point d'éléments essentiels que cela l'autorise à chaque fois à se présenter, comme un cas, non seulement archétypique, mais aussi engagé, impliqué dans chacune de ces questions. Appliqué au témoin, le principe de spécialisation conduit à ne sélectionner que des gens, qui non seulement ont un centre d'intérêt commun, mais plus précisément encore des expériences communes (ce qui ne les empêche pas d'avoir des avis différents : gendarmes/voleurs, parents/enseignants).

Au fond, la solution actuellement la plus appliquée au problème central de la place des téléspectateurs ordinaires est donc loin d'offrir par principe un droit reconnu à tous de parler sur tous les sujets. En quarante, les critères formels de sélection des citoyens, les modes implicites de leurs recrutements, les attentes à leur égard, bref tout ce qui forge la légitimité de la parole ordinaire a été profondément modifié. Mais la nouvelle citoyenneté sociale qui en résulte aboutit à n'offrir qu'un pouvoir de parole de plus en plus concret. Un pouvoir qui plus est sectorisé à des parties toujours plus segmentées de la population. L'espace social télévisé se transforme alors en de multiples espaces de plus en plus écartés, même si leurs frontières ne sont pas complètement hermétiques. Le

### *Du témoignage télévisé*

pouvoir de parole ordinaire comme témoignage aboutit alors plus à un enfermement qu'à une ouverture, un enfermement dans un domaine de plus en plus circonscrit d'un espace social construit, en ce qui les concerne, comme une mosaïque.

#### **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- DUBET, François, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994, 277p.
- JOST, François, *La Télévision du quotidien. Entre réalité et fiction*, Louvain, De Boeck, 2001, 212p.
- MEHL, Dominique, *La Télévision de l'intimité*, Paris, Seuil, Essai politique, 1995, 255p
- ROUQUETTE, Sébastien, *L'impopulaire télévision*, Paris, L'Harmattan, 2001, 304p.
- ROUQUETTE, Sébastien, *Vie et mort des débats télévisés*, Louvain, De Boeck, 2002.